

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2017_294

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION N°4

Ressources humaines

Modification de la délibération relative au versement des indemnités de responsabilités du Président et aux vice-présidents

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

Nombre de votants : 44

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président,

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric

PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure

LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M.

Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M.

Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,

Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN

M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ

Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER

M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT

Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE

Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ

M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX

M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN

Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

Absents :

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE,

Mme Jeannette WILLOCQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry

BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M.

Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-

Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO,

M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS,

M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°4
RESSOURCES HUMAINES

**Modification de la délibération relative au versement des indemnités de
responsabilités du président et aux vice-présidents**

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L5211-12 et R5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Vu la délibération n° 2014/61 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 relative à l'indemnité du Président et des vice-présidents,

Considérant que le décret n°2017/85 en date du 26 janvier 2017 a modifié les indices de la fonction publique auxquels font référence les indemnités de fonctions des élus locaux,

Vu la délibération n°2017/178 du Conseil communautaire du 26 juin 2017 relative à la modification de l'indemnité de fonction des élus,

Vu le courrier des services préfectoraux en date du 19 septembre 2017, portant contrôle de légalité de la délibération n°2017/178 du conseil communautaire du 26 juin 2017,

Vu le tableau annexe, tel que prévu par l'article L5211-12 alinéa 5 du CGCT,

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 44 VOTANTS)

- De modifier la délibération n°2017/178 du conseil communautaire du 26 juin 2017 relative à l'indemnité de fonction au président et aux vice-présidents,
- De verser au Président une indemnité conforme au maximum de 82,49% de l'indice brut terminal,
- De verser aux vice-présidents une indemnité conforme au maximum de 33% de l'indice brut terminal.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

